

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 02 MAI 2019 à 19 h 30**

Présents : M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, M. DUVEY Marc, Mme COLLEMARE Françoise, M. ADDE Albert, M. POULAIN Alain, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra, Mme BECQUET Laurence, Mme BOUVIE Delphine, M. DIJON Michel.

M. POHER Jean-Claude donne procuration à Mme COLLEMARE Françoise,  
M. JOUANNET Jean-Mickaël donne procuration à M. Marc DUVEY,  
Absentes Excusées : Mme POTTIER Morgane, Mme CARTIER Alice.

Mme COLLEMARE a été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire. Pas d'observation.

### **SALLE DES FETES**

M. le Maire rappelle que le budget a été voté pour l'année 2019. Il avait été prévu 5000 € pour la réalisation d'une étude à confier à l'Architecte. Compte-tenu des remarques de Mme DERIQUEHEM, Architecte, en Mars 2019, le conseil n'a pas voulu investir des fonds publics sur ce type de bâtiment et la somme avait été retirée. Néanmoins, Monsieur le Maire a écouté les souhaits des administrés et pense que cette salle mérite quelques améliorations. Il interroge chaque conseiller pour connaître l'opinion de chacun sur les travaux de réhabilitation à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour les travaux d'améliorations suivants :

- **Déplacement du comptoir cuisine pour agrandir l'espace (voir étagères)**
- **Peinture au sol de la cuisine et des 2 sanitaires,**
- **Peinture sur les murs (entrée cuisine – toilettes),**
- **Changer la hauteur des WC (PMR – personne à mobilité réduite) + prévoir une poignée,**
- **Fleurissement Extérieur : 2 jardinières (bacs bois) entrée et fond de la salle des fêtes.**

Madame HUCHER a contacté plusieurs entreprises qui ont fourni des devis pour le ravalement de la salle des fêtes, voir isolation. Le conseil municipal donne un accord de principe pour un crépi de propreté (voir DP + accord de l'ABF pour le coloris - RAL). Monsieur DIJON Michel propose des échafaudages pour les travaux, si besoin.

De plus, à l'extérieur de la Salle des Fêtes, côté ARSENAL, présence de toilette désaffectée. En fonction de l'arrivée d'eau et de la possibilité du raccordement au tout à l'égout, Monsieur le Maire propose de raser cet équipement et de construire une toilette handicapée aux normes par l'équipe municipale et le personnel communal.

Dans le cas d'un nouveau projet, Mme BOUVIE Delphine demande une réflexion sur le devenir de ce bâtiment.

### **Délibération pour la reprise de l'ancien tracteur tondeuse :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la préparation du BP 2019, une somme de 30 000 € a été prévue au compte 2188 pour l'achat d'un tracteur tondeuse neuf.

Après avoir contacté plusieurs sociétés et fourni à chacune d'elles un cahier des charges (CCTP), des devis ont été transmis.

Monsieur le Maire rappelle que chaque proposition a été étudiée en Commission de Finances et indique que chaque société a proposé une reprise du tracteur tondeuse KUBOTA G26 HD de la commune.

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil :*

- *porte son choix sur la société RUAUX (DRT MAROLLES 14),*
- *Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis d'un montant de 21 200.00 € HT soit 25 440.00 € TTC (Tondeuse GRILLO)*
- *Accepte le montant de la reprise proposée par la société RUAUX pour la cession du tracteur KUBOTA soit 7500.00 €.*

### **Convention SERPN : Demande d'un avenant pour l'entretien de 4 PEI (Poteau Incendie) en domaine privé :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec le SERPN pour le contrôle et l'entretien des hydrants sur la commune (19 PEI X 53 € HT = 1007.00 € HT). 4 poteaux incendie se trouvent en domaine privé (1 dans l'enceinte du château et 3 à l'EHPAD). Le SERPN demande si la commune souhaite un avenant à la convention pour la prise en charge de ces 4 PEI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse la prise en charge des PEI en domaine privé.

### **Arrêté divagation chiens (chats)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté relatif à la circulation et à la divagation des chiens errants sur le territoire de la commune, lors de l'adhésion à la fourrière intercommunale de Bernay. Tout chien errant trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et remis à la fourrière intercommunale située 299, rue du Haut des Granges à Bernay. Les propriétaires pourront les récupérer à la fourrière en téléphonant au 02 32 43 50 06 dans les conditions fixées à l'article 5 du règlement intérieur (frais de mise en fourrière et de garde).

### **Souscription pour la restauration de la Cathédrale Notre Dame de PARIS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. LEGENDRE, Président de l'UMEE et de Mme DURANTON, Sénatrice de l'Eure qui souhaitent que la commune s'associe à l'élan de générosité pour la reconstruction de ce haut lieu classé au patrimoine universel de l'humanité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ne donne pas suite à cette requête.

### **Chemin de Grande Randonnée (Le Bocage) GR 26**

Monsieur rappelle les deux arrêtés de circulation pris en 2005 et revu en 2016 concernant ce GR. En 2016, un nouvel arrêté a été pris pour ouvrir le chemin, cependant il n'est pas mis en application. Actuellement, Monsieur le Maire reçoit des réclamations d'administrés qui empruntent ce chemin obstrué par des fils électrifiés. Ils ont informé l'Office du Tourisme qui a répondu qu'il s'agissait de la Police du Maire.

Le conseil municipal souhaite que l'arrêté soit mis en application (Mme LEBEC s'abstient. M. DUVEY estime que celui-ci veut limiter les intrusions et les barrières n'empêchent pas les gens de passer. Il craint le dépôt d'ordures sauvages, voir passage de motos, quads et la détérioration du chemin). M. DUVEY pense que la commune va devoir assumer ses responsabilités lors de l'ouverture de ce chemin. Monsieur le Maire propose de reprendre contact avec le propriétaire de la chasse, lui demandera d'enlever ses barrières et de laisser le passage. Le conseil se donne une année pour faire un bilan.

### QUESTIONS DIVERSES

- RAPPEL : les élections européennes auront lieu le **DIMANCHE 26 MAI 2019** (présentation d'une pièce d'identité obligatoire – commune de plus de 1000 habitants).
- Réunion PLU avec la société GEO STUDIO prévue le **Mercredi 15 Mai 2019 à 14 h 00** en Mairie.
- Rupture alimentation électrique au Hameau de Chrétienville : M. le Maire a pris contact avec les responsables d'ENEDIS pour trouver une solution technique à ce problème (coupures électriques récurrentes).

### TOUR DE TABLE

- M. ADDE évoque la sécurité de l'entrée Place Françoise de Brancas (vitesse excessive des véhicules qui livrent à la Maison de Retraite). Il demande la possibilité d'installer quelque chose au sol pour faire ralentir les voitures (voir boudin). Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la Directrice, de l'EHPAD car en domaine privé).
- Messieurs DIJON et ADDE quittent la séance à 21 h 40.
- Mme HUCHER donne quelques renseignements sur l'Association « Tennis-Club ». Une réunion est programmée pour le **SAMEDI 11 MAI 2019 à 10 h 00 Salle des Associations.**
- Mme BECQUET informe que le Forum des Associations aura lieu le **SAMEDI 06 JUILLET 2019** au Stade, lors des Portes Ouvertes du Football Club. Elle fait savoir que Le Comité des Fêtes a été félicité par Mme SAUVEPLANE, la Directrice de l'EHPAD pour le lâcher ballon avec les résidents. Deux administrés ont souhaité avoir connaissance du compte rendu de la journée citoyenne, et si des personnes se sont fait connaître pour être référents.
- Mme COLLEMARE remercie les personnes qui ont fait un don (fauteuils) au Gîte d'Etape.
- Elle évoque un problème de sécurité au niveau des croisements Chrétienville/rue des Rufflets, et Chrétienville/Les Bruyerettes (problème de visibilité dû au colza qui tombe sur la voirie). Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier au Président de l'Intercom et à M. FINET, Président de la voirie.
- Michel LEMAIRE a assisté à deux réunions de la compétence « Tourisme » dans le cadre de l'Intercom « Bernay Terres de Normandie » le lundi 29 Avril 2019. La structure de l'Office de Tourisme a été présentée pour 2018 à 2020. Plusieurs axes ont été définis :
- Gestion de l'Office de Tourisme
- Organisation du Personnel
- Communication
- Animation numérique du territoire

- Randonnée
- Accueil par excellence
- Commercialisation
- Manifestations
- Observatoire local du tourisme

L'Office du Tourisme tiendra un stand lors de « **L'Armada** » **du 07 au 15 Juin 2019** (au pied du Navire « l'Hermione » et d'une tour de 80 mètres.

La séance est close à 22 H 55.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le **JEUDI 06 JUIN 2019 à 19 H 30.**  
**et celle de juillet : le Jeudi 04 Juillet 2019 même heure.**

